



COMMUNE DE REAUMUR

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 27 mars 2025**

N° 2025-15 : Motion contre l'agrivoltaïsme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir, après un vote à main levée :

- ☞ VOTE une motion contre l'agrivoltaïsme en Vendée présentée ci-dessus.

N° 2025-16 : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Approbation des conventions de services communs « systèmes d'information » et « juridique et marchés publics »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ APPROUVE les conventions de services communs annexées pour les systèmes d'information et l'expertise juridique et marchés publics, à intervenir avec les Communes, à compter du 1^{er} janvier 2024.

- ☞ AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions.

N° 2025-17 : Installation classée – SAS BIOPOMMERIA à Sèvremont

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

- ☞ ENTERINE la demande de la Préfecture.
- ☞ INDIQUE ne voir aucune objection à ce dossier.
- ☞ DONNE un avis favorable à ce dossier.

N° 2025-18 : Numérotation de voirie – Rue de la Remaude

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE l'attribution des numéros suivants :

- **Rue de la Remaude :**

Parcelle 187 AB 115 : N° 7 rue de la Remaude (déjà existant)

N° 9 rue de la Remaude

Parcelle 187 AB 111 : N° 13 rue de la Remaude

N° 2025-19 : Etude et vote des comptes de gestion 2024 du budget principal « Commune » et des budgets annexes « Commerce » et « Lotissement Le Clos de la Barre »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ ACCEPTE et APPROUVE les comptes de gestion 2024 du budget principal « Commune » et des budgets annexes « Commerce » et « Lotissement Le Clos de la Barre ».

N° 2025-20 : Compte Administratif 2024 et affectation du résultat du budget « Commerce »

Les membres du Conseil Municipal réunis sous la présidence de Madame Stéphanie ROTURIER, deuxième adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 du budget Commerce, dressé par Madame Céline REVEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donnent acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMpte ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET COMMERCE						
Résultats reportés	12 774,81 €			3 260,38 €		
Affectation en 1068		12 774,81 €				
Opérations de l'exercice	15 819,10 €	0,00 €	2 914,99 €	10 915,19 €		
Résultat de l'exercice	3 044,29 €			8 000,20 €		
Résultats de clôture	15 819,10 €			11 260,58 €		
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS	15 819,10 €			11 260,58 €	4 558,52 €	

2°) Constatent les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaittent la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Votent et arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décident d'affecter les résultats comme suit :

- reporter à l'excédent de fonctionnement au 002 RF la somme de 0,00 €.
- reporter en déficit d'investissement au 001 DI la somme de 15 819,10 €.
- affecter au 1068 (recettes investissement) la somme de 11 260,58 €.

**N° 2025-21 : Compte Administratif 2024 et affectation du résultat du budget
« Lotissement Le Clos de la Barre »**

Les membres du Conseil Municipal réunis sous la présidence de Madame Stéphanie ROTURIER, deuxième adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 du budget Lotissement Le Clos de la Barre, dressé par Madame Céline REVEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donnent acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DE LA BARRE						
Résultats reportés		272 673,54 €				
Affectation en 1068						
Opérations de l'exercice	181 117,66 €	36 976,46 €	181 117,66 €	181 117,66 €		
Résultat de l'exercice	144 141,20 €		0,00 €	0,00 €		
Résultats de clôture		128 532,34 €				
Restes à réaliser						
RESULTATS DEFINITIFS		128 532,34 €	0,00 €	0,00 €		128 532,34 €

2°) Constatent les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaittent la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Votent et arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décident d'affecter les résultats comme suit :

- reporter à l'excédent d'investissement au 001 RI la somme de 128 532,34 €.

N° 2025-22 : Compte Administratif 2024 et affectation du résultat du budget
« Commune »

Les membres du Conseil Municipal réunis sous la présidence de Madame Stéphanie ROTURIER, deuxième adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 du budget Commune, dressé par Madame Céline REVEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donnent acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTES ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET COMMUNE						
Résultats reportés	149 321,15 €			246 371,77 €		
Affectation en 1068		417 610,07 €				
Opérations de l'exercice	657 101,64 €	320 349,32 €	534 861,13 €	804 027,31 €		
Résultat de l'exercice		80 857,75 €		269 166,18 €		
Résultats de clôture	68 463,40 €			515 537,95 €		
Restes à réaliser	265 250,03 €	293 428,79 €				
RESULTATS DEFINITIFS	40 284,64 €			515 537,95 €		475 253,31 €

2°) Constatent les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnassent la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Votent et arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°) Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décident d'affecter les résultats comme suit :

- reporter à l'excédent de fonctionnement au 002 RF la somme de 475 253,31 €.
- reporter en déficit d'investissement au 001 DI la somme de 68 463,40 €.
- affecter au 1068 (recettes investissement) la somme de 40 284,64 €.

N° 2025-23 : Vote des taux d'imposition 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les fixer à :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	36,61 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	46,57 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS)	21,35 %

☞ AUTORISE Madame le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et la charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

N° 2025-24 : Etude et vote du budget primitif 2025 du budget principal « Commune »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ VOTE et ACCEPTE le budget 2025 du budget principal « Commune » qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 1 244 453,31 €
- Recettes de fonctionnement : 1 244 453,31 €
- Dépenses d'investissement : 1 130 669,58 €
- Recettes d'investissement : 1 130 669,58 €

N° 2025-25 : Etude et vote du budget primitif 2025 du budget annexe « Commerce »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ VOTE et ACCEPTE le budget 2025 du budget annexe « Commerce » qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 41 868,52 €
- Recettes de fonctionnement : 41 868,52 €
- Dépenses d'investissement : 46 269,10 €
- Recettes d'investissement : 46 269,10 €

N° 2025-26 : Etude et vote du budget primitif 2025 du budget annexe « Lotissement Le Clos de la Barre »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ VOTE et ACCEPTE le budget 2025 du budget annexe « Lotissement Le Clos de la Barre » qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 420 122,66 €
- Recettes de fonctionnement : 420 122,66 €
- Dépenses d'investissement : 309 650,00 €
- Recettes d'investissement : 309 650,00 €

N° 2025-27 : SyDEV – Convention pour la rénovation des boules à moyen taux de panne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

- ☞ ACCEPTE la réalisation de ces travaux neufs d'éclairage, consistants à la rénovation de 16 boules à moyen taux de panne sur la commune.
- ☞ AUTORISE Madame le Maire à signer la convention correspondante. Les crédits seront inscrits au budget principal Commune 2025.

N° 2025-28 : Panneau indicateur de vitesses – Demande de subvention au titre des amendes de police

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

- ☞ ADOPTE le projet d'acquisition et de pose d'un panneau indicateur de vitesses rue du Stade.
- ☞ AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération : acquisition et pose d'un panneau indicateur de vitesses rue du Stade.
- ☞ CHARGE Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir cette aide financière.

N° 2025-29 : Réau'Festif – Subvention pour les 50 ans de l'association

Madame Karine TURQUAND et Monsieur Michel ROY, membres de l'association Réau'Festif, ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 12 :

- ☞ DECIDE d'octroyer une subvention d'un montant de 1 000 € pour la fête des 50 ans de l'association à l'association Réau'Festif de Réaumur.
- ☞ CHARGE Madame le Maire d'inscrire cette dépense au budget principal 2025.

N° 2025-30 : Personnel communal – Plan de formation 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

- ☞ APPROUVE le plan de formation 2025 tel que présenté.

Vu le 31 mars 2025,
par Madame le Maire,
Céline REVEAU

